

RCS : TOULON

Code greffe : 8305

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2002 B 00179

Numéro SIREN : 440 737 955

Nom ou dénomination : 2 R IMMO

Ce dépôt a été enregistré le 04/07/2018 sous le numéro de dépôt 14001

14001

**TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE TOULON**

**Ordonnance de prorogation d'assemblée  
générale annuelle**

N° RG: 2018000444

**NOUS**, M. William REICH Président du Tribunal de commerce de Toulon,

Assisté du Greffier,

**VU** la requête qui précède et les motifs y exposés,

**VU** les dispositions des articles L.225-100, R.225-64 et L.223-26 du Code de Commerce

**AUTORISONS**

~~**AUTORISONS sans possibilité d'obtenir de délais supplémentaires**~~

~~**N'AUTORISONS PAS**~~

La Société SAS 2 R IMMO 2839 Av De La Résistance 83000 TOULON

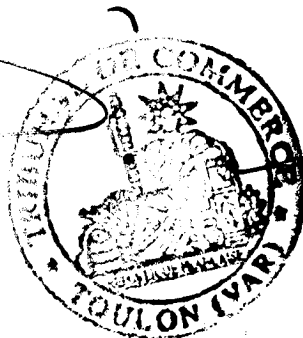
A proroger jusqu'au : 31/12/2018

Le délai de tenue de l'assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes de l'exercice clos le : 31/12/2017

Le 31/12

**LE GREFFIER**  
M. Franklin DOUCEDE

**LE PRESIDENT**  
M. William REICH



180444

**2 R IMMO**  
**Société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros**  
**Siège social : 2839, avenue de la Résistance**  
**83 000 TOULON**  
**440 737 955 RCS TOULON**

**REQUETE**  
**A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL**  
**DE COMMERCE DE TOULON**

Monsieur André REBOUL,

Agissant en qualité de Directeur Général de la société 2 R IMMO, société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros, dont le siège social est 2839, avenue de la Résistance 83 000 TOULON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 440 737 955,

A l'honneur de vous exposer :

Que la société 2 R IMMO a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social au 31 décembre 2017,

Que, conformément à l'article L. 227-9 du Code de commerce et à ses statuts, elle devrait réunir ses associés en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice,

Qu'elle se trouve dans l'impossibilité de le faire pour le motif suivant :

La société 2 R IMMO bénéficie d'une procédure de sauvegarde suite au jugement du Tribunal de Commerce prononcé le 07 juillet 2009.

Dès lors les banques de la société 2 R IMMO ont cessé d'adresser leurs relevés bancaires, Malgré de nombreuses relances la société 2 R IMMO n'a pas reçu l'intégralité des relevés bancaires réclamés pour l'exercice 2017.

C'est pourquoi le soussigné a l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la société qu'il représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de six mois pour réunir l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017 conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 susvisé.

Fait à TOULON  
Le 19 juin 2018

Le Directeur/Général

**Sas 2 RIMMO**  
2839, Avenue de la Résistance  
83000 TOULON